

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14 JUIN 2017

Le quatorze juin deux mil dix sept, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2017

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : WATRE Didier – CHEVAL Bénédicte

Absent(s) excusé(s) : CROS Geneviève

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). DEPLANTES Françoise

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande l'autorisation de rajouter une délibération. Validation du dernier compte rendu.

2017-25 : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a recruté Madame Laurence JANET en tant qu'urbaniste chargée de l'accompagner sur l'élaboration du PLU. L'étude préalable de cadrage a été exécutée et financée sur l'exercice 2016 pour un montant de 4671.00 euros TTC. La démarche officielle du PLU est prévue sur l'exercice 2017 pour un montant HT de 20800.00 euros. Il convient donc de délibérer pour valider ce devis et autoriser le maire à en effectuer la mise en œuvre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le présent devis.

2017-26 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va devoir procéder au recensement de la population en 2018. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à désigner Madame Chantal FABIANI secrétaire de Mairie comme agent coordinateur.

2017-27 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Membres Titulaires : DI MARIA Nicole – CHEVAL Bénédicte

Membres Suppléants : MATT Alexandre – DEPLANTES Françoise

2017-28 : ÉQUIPEMENT EN MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE DE LA SALLE DE CLASSE ECOLE PRIMAIRE

Le Maire rappelle au conseil qu'il convient d'équiper en mobilier et matériel informatique la salle de classe de cycle 3 après rénovation des locaux. Après avoir pris contact avec le Sénateur en charge des Affaires scolaires, un accord de principe a été donné pour une subvention sur fonds parlementaires. Afin de finaliser le dossier, il convient d'adresser au Ministère de l'Intérieur, en complément de la délibération les devis précis relatifs à l'équipement en mobilier et matériel informatique.

Mobilier : Montant hors taxe : 3778.55€ - Matériel informatique : Montant hors taxe 3238.63€

Total hors taxe de la dépense : 7017.18€ . Pour mémoire, cette somme est inscrite au budget 2017 sur le chapitre 21, La subvention annoncée par le Sénat est de 4100 euros.

Questions diverses :

- **Place des jeunes dans la collectivité :** l'équipe municipale propose d'inviter les jeunes du village à participer au prochain conseil municipal prévu le 30 juin à 20 heures 30 ,
- **Dans le cadre des pouvoirs de police** normalement dévolus à la communauté de communes, la commune ne souhaite pas transférer son pouvoir de police relatif à l'habitat,
- **Campagne de protection animale :** une information sera diffusée dans la crazette de juin.
- **Nouvelles modalités de consultation des domaines :** seuls les achats d'un montant supérieur à 180000 euros nécessitent désormais la consultation des domaines. Pour les projets d'acquisition inférieurs à ce seuil, les collectivités peuvent recourir au service "demande de valeurs foncières" sur le site préfectoral.
- **Collecte des déchets :** contrat gros producteur souscrit par la collectivité pour le bon fonctionnement de la salle des fêtes. Désormais la facturation interviendra en fonction de la fréquence des ramassages et non plus en fonction des volumes collectés. Une bonne gestion nous permettra de faire des économies sur ce poste.
- **Restitution de la mission "contrat en énergie partagée" :** Jean-Marie DELACOUR expose les différents points de ce dossier qu'il a suivi depuis 2 ans, en lien avec la technicienne du syndicat départemental d'électrification. Des économies substantielles ont été faites, Il paraît donc inutile d'aller au delà.
- **Après avoir fait le point sur la rentrée scolaire,** organisé les temps de permanence des élus au bureau de vote du 2e tour des élections législatives, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

